**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 février 2020**

**Rappel ordre du jour :**

* Approbation du compte de gestion- budget communal 2019
* Approbation du compte administratif-budget communal 2019
* Affectation du résultat
* Questions diverses

**PRESENTS**: BASSET Catherine, CROZIER David, LAFOND Max, VERNET Sébastien, REYNAUD Daniel, , MARCON Denis, CHAPUS Bernard

**ABSENTS EXCUSÉS :**   ROMESTANT Philippe

Mr le Maire ouvre la séance à 20h00

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil est approuvé à l’unanimité des membres présents, ceux-ci signent la feuille d’émargement.

M. le Maire explique que la trésorerie n’ayant pas encore transmit le compte de gestion, le compte administratif ne peut pas être approuvés. L’ordre du jour est donc modifié en conséquence et fait place aux questions diverses.

**Questions diverses :**

\*Adressage communal :

M. le Maire a recontacté l’entreprise de fabrication des plaques et numéros d’habitations. D’après le directeur, celles-ci devraient arriver fin de semaine prochaine.

L’entreprise « DELTA SIGNALISATION » a terminé les réservations pour les nouveaux poteaux indicatifs ainsi que le repérage des plaques de rue. Ils commenceront la pose dés que nous aurons les plaques.

\* Elections municipales :

Composition du bureau pour la journée du 15 mars.

Chaque tranche horaire sera couverte par au moins un président ou vice-président, et 2 assesseurs.

\* Label « villes et villages où il fait bon vivre » :

Rochessauve a été classé 2ème commune de France où il fait bon vivre dans la strate des commune de – de 500 habitants.

La commune peut donc demander à exploiter ce label. (panneau à l’entrée du village, mention de la commune sur le site internet de l’association…)

Renseignements pris, l’utilisation de celui-ci couterait 498€/an.

Le conseil actuel ne souhaite pas se prononcer et la nouvelle municipalité à venir sera informée de ce classement.

\* Etude transfert de compétence « eaux pluviales urbaines » sur le territoire de la CAPCA.

Au cours du mois d’octobre, M. le Maire a rencontré le bureau d’étude CEREG mandaté par la CAPCA pour faire un « état des lieux » de la prise en charge des eaux pluviales sur les 42 communes du territoire.

Par courrier du 07 février, ce bureau d’étude nous fait part de son retour :

Pour Rochessauve, il n’apparait ni réseau d’eaux pluviales, ni schéma directeur d’assainissement de ces eaux.

Aucun programme de travaux n’est prévu.

Le village dispose de galeries anciennes ( tout à l’égout de l’époque) faisant office de réseaux d’évacuation des eaux pluviales.

Au hameau du pré, un réseau séparatif a été crée il y a 15 ans environ.

Sur les autres hameaux constructibles de la carte communale, il s’agit uniquement de fossés.

Aucune problématique liée à la gestion des eaux pluviales urbaines n’est identifié par la commune.

Cette étude sera poursuivie sur 2020 par la CAPCA.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire

 Max LAFOND